

**Délibération N° 2024-21**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 avril 2024,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L713-9 ;
- Vu** les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération 2020-49 du 21 septembre 2020 portant modification des statuts du CIEF ;
- Vu** le relevé de décision du Conseil du CIEF en date du 11 mars 2024, portant propositions de modifications des statuts du CIEF,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation de la modification des statuts du CIEF**

Les membres du Conseil d'administration approuvent les nouveaux statuts du CIEF, conformément aux documents joints en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 35  
Quorum : 18  
Présents et représentés : 25

Fait à Lyon, le 15 avril 2024

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université au plus tard le 19 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 19 avril 2024